

- COMMUNE D'ORSAY -

CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 14 MARS 2022

COMPTE-RENDU SUCCINCT

Etaient présents : David Ros, Maire, Président, Anne-Charlotte Bénichou, Didier Missenard, Ariane Wachthausen, Frédéric Henriot, Elisabeth Caux, Pierre Bertiaux, Elisabeth Delamoye, David Saussol, Véronique France-Tarif, adjoints - Eliane Sauteron, Yann Ombrello, Alexis Midol-Monnet (à partir de 20h44), Pierre Chazan, Théo Lazuech, Martine Charvin, Philippe Escande, Marie-Pierre Digard, Mireille Delafaix, Alain Cano, Michèle Viala, Albert Da Silva, Kaouthar Benameur, Elisabeth De Lavergne, Christophe Le Forestier, Patrick Simon, Patrick Villette, Caroline Danhiez-Caillet, Raymond Raphael, Eric Lucas

Absents excusés représentés :

Alexis Midol-Monnet (jusqu'à 20h44)
Augustin Bousbain
Hervé Dole
Louis Leroy

Pouvoir à Yann Ombrello
Pouvoir à David Ros
Pouvoir à Elisabeth Delavagne
Pouvoir à Caroline Danhiez-Caillet

Absents://

Nombre de conseillers en exercice : 33
Nombre de présents à 20h30 : 29
Nombre de votants : 33

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance du conseil municipal.

Philippe ESCANDE est désigné, à l'unanimité des présents, pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 1^{ER} FEVRIER 2021

Le procès-verbal de la séance du 1^{er} février 2021 est approuvé à l'unanimité.

DECISIONS MUNICIPALES PRISES PAR LE MAIRE EN VERTU DE LA DELEGATION DE
POUVOIRS DU CONSEIL MUNICIPAL

Conformément aux dispositions de l'article L.2122-22 du Code général des collectivités territoriales, monsieur le Maire rend compte des décisions prises depuis la dernière séance, à savoir :

DATE	DECISION N°	OBJET
1 ^{er} - fév	22-13	Convention de mise à disposition à titre précaire et révocable d'un logement au profit de Mme Marie-Jeanne SELVAM
17-janv	21-14	Convention d'exploitation d'un distributeur automatique d'accessoires de piscine à la piscine Municipale située 29 rue De Lattre de Tassigny 91400 Orsay par la société TOPSEC pour une durée de 5 ans. La société versera une redevance annuelle de 82,94€ ainsi que 10 % du chiffre d'affaire HT
1 ^{er} -févr	22-15	Adoption du lot 13 du marché n°21-17 relatif à la révision du schéma directeur cyclable communautaire et à l'actualisation ou l'élaboration des plans vélos communaux attribué au groupement d'entreprises entre ARTELIA (mandataire) et SOLCY domicilié 47 avenue de Lugo 94607 Choisy-le-Roi – pour un montant maximum de 51 500 € HT et pour une durée de 24 mois maximum
28-janv	22-16	Convention de partenariat avec l'Association « La Croix Rouge Française » pour une formation de Prévention et secours civiques de niveau 1 le 06 mars 2022 à la Bouvêche organisée par le Service Municipal de la Jeunesse. Le montant de la prestation est fixé à 500 € TTC.
28-janv	22-17	Tarifification et convention de partenariat avec UCPA FORMATION pour l'organisation d'un stage de formation théorique BAFA du 26 février au 05 mars 2022 à la Bouvêche. Le service jeunesse s'engage à sélectionner 15 participants et mettre à disposition les locaux de la Bouvêche à disposition des stagiaires et des formateurs. Le stagiaire règlera à UCPA FORMATION la somme de 245 € par chèque.
31-juil	22-18	Adoption du marché n°2021-27 relatif à la maintenance préventive et curative des ascenseurs, monte-plats et tables élévatrices attribué à la société OTIS, sise 23-27 rue de Delarivière-Lefoullon 92800 Puteaux – pour un montant forfaitaire annuel de 3 051€ HT pour la ville et de 3 088 € pour le CCAS dans le cadre du poste 1 (maintenance préventive) et avec un maximum annuel de 15 000 € HT pour la ville et de 15 000 € HT pour le CCAS dans le cadre du poste 2 (maintenance curative). Le marché est conclu à compter de sa notification et jusqu'au 31 décembre renouvelable 3 fois pour une période d'un an.
1 ^{er} -fév	22-19	Convention de mise à disposition, à titre gratuit, de surfaces de pêche et d'un chalet au Lac du mail au profit de l'Association Agréée de Pêche et de Protection du Milieu Aquatique (AAPPMA) « L'entente de l'Yvette » pour une durée d'un an et renouvelable par tacite reconduction pour une durée ne pouvant excéder trois ans. ABROGEE par la décision n°2022-32
1 ^{er} -fév	22-20	Convention de mise à disposition à titre précaire et révocable d'un logement au profit de Mme Agathe BOISSELIER

1 ^{er} -fév	22-21	Convention de mise à disposition à titre précaire et révocable d'un logement au profit de Mme Fanny QUISARI
15-fév	22-22	Convention de mise à disposition d'installations sportives du Bois de la Grille Noire, à titre gratuit, au profit du CAO Tir à l'Arc pour l'organisation d'un Concours Campagne du 8 avril à 8h00 au 10 avril 2022 à 18h00
11-fév	22-23	Adoption de l'avenant n°1 au lot 1 (Terrassement - VRD-Micropieux - Gros œuvre - Elévateur PMR) du marché 2021-12 relatif à la construction d'un club house de tennis. Le montant de l'avenant n°1 est fixé à 31 165 € HT soit 37 398 € TTC. Ainsi le nouveau montant total du marché est fixé à 391 205,64 € HT soit 469 446, 77 € TTC.
15-fév	22-24	Convention de mise à disposition du gymnase Blondin, à titre gratuit, au profit du BDE STAPS le 22 février 2022 de 16h00 à 22h00.
15-fév	22-25	Convention de mise à disposition de la piscine municipale au profit des écoles de la ville de Marcoussis du 10 mars au 16 juin 2022 (tarifs de locations voté en conseil municipal - délibération n°2016-122 du 13 décembre 2016)
15-fév	22-26	Avenant de la convention de mise à disposition d'installation sportive au profit du CAO modifiant l'annexe 1B portant sur les horaires de mise à disposition
22-fév	22-27	Convention de mise à disposition, à titre gratuit, du terrain d'honneur rugby et des vestiaires du stade municipal au profit du CAO Tir à l'Arc pour l'organisation d'un concours TAE le samedi 02 juillet 2022 de 9h00 à 20h00 et le dimanche 03 juillet 2022 de 7h30 à 20h00.
	22-28	INEXISTANTE
22-fév	22-29	Convention de formation passée avec le CEDIS Formation situé 5 rue de Vincennes - 93100 Montreuil, sur le thème "les fondamentaux des marchés publics" pour un adjoint au Maire le 29 janvier 2022 - pour un montant de 150 €.
18-fév	22-30	Adoption du marché n°2021-26 relatif à la plantation et l'entretien des espaces verts et massifs fleuris relevant de la direction des services techniques sur le domaine communal de la ville d'Orsay. Ce marché est constitué de deux postes. Le poste n°1 : pour un montant de 179 166,21 € HT et Poste n°2 : prestations sur bons de commandes sans montant minimum annuel et avec un montant maximum annuel de 9000 € HT. Le marché prend effet à la date de sa notification jusqu'au 31 décembre 2022 et peut être reconduit deux fois par période d'un an du 1 ^{er} janvier au 31 décembre de l'année considérée soit le 31 décembre 2024.
11-fév	22-31	Convention de partenariat avec le Collège Fournier dans le cadre d'actions de sensibilisations aux pratiques chorégraphiques contemporaines. La ville s'engage à réserver 76 places (tarif plein : 10 €, tarif réduit : 5 €) pour les spectacles « Molten » le samedi 12 mars à 20h30 et « Carte Blanche à la Cie Lamento » le samedi 19 mars à 20h à la salle de spectacle espace Jacques Tati.
22-fév	22-32	Convention de mise à disposition, à titre gratuit, de surfaces de pêche et d'un chalet au Lac du mail au profit de l'Association Agréée de Pêche et de Protection du Milieu Aquatique (AAPPMA) « L'entente de l'Yvette » pour une durée de 5 ans.

25-fév	22-33	Convention de partenariat avec La Ferme relais de la Baie de Somme située à Morlay-Ponthoile (80860) pour l'hébergement de 7 jeunes et 2 accompagnateurs du Service Municipal de la jeunesse pour un mini-séjour du 25 au 28 avril 2022. La commune s'engage à régler à La Ferme Relais de la Baie de Somme la somme de 987 €. Un acompte de 394,80 € sera à régler au prestataire soit 40 % du prix initial.
25-fév	22-34	Convention de partenariat avec STUDIO IN SITU au profit du service périscolaire de la commune d'Orsay pour la prestation de l'intervenant M. Stéphane JONCKHERRE concernant l'animation de 24 ateliers d'éveil à la biodiversité dans les accueils de loisirs maternels municipaux les mercredis de 14h à 16h – pour un montant de 75 € TTC par heure.
25-fév	22-35	Convention de mise à disposition ponctuelle, à titre gratuit, du Boulodrome au profit de l'association Ferdowski pour l'organisation de la Fête du feu le 15 mars 2022 de 18h30 à 22h00.
1 ^{er} - mars	22-36	Convention de mise à disposition, à titre précaire et révocable, d'un logement au profit de M. Johan HAJNRIH
25-fév	22-37	Demande de subvention en fonctionnement de 4000 € auprès de l'Université Paris-Saclay au titre de l'appel à projet « Science avec et pour la société – SAPS 2022 » dans l'objectif de diffuser un programme d'animations autour de la culture scientifique et technique notamment lors de la Fête de la Science 2022.
24-fév	22-38	Adoption du marché 2022-01 relatif à la fourniture de carburant à la pompe et de prestations annexes. Le marché est un accord-cadre à bons de commandes avec un montant maximum de 214 000 € HT. Le marché prend effet à compter de sa date de notification pour une durée de quatre ans ferme.
25-fév	22-39	Contrat de cession, à titre onéreux, concernant un spectacle « Comptine » à destination des enfants d'une durée de 40 minutes au centre de loisirs de Mondétour pendant les vacances d'hiver avec l'association "Collectif tous en scène" le 1er mars 2022 à 10h30 – pour un montant de 580 € TTC et pour un maximum de 100 enfants.
24-fév	22-40	Convention de partenariat entre la Maison des Jeunes et de la Culture Jacques Tati et la commune d'Orsay relative à l'organisation d'un spectacle tout public « Le Ballet du montreur » à l'attention des Orcéens dans le cadre du carnaval d'Orsay le samedi 19 mars 2022 à 16h dans le parc Charles Boucher – pour un montant de 3000 € TTC inscrit au budget de la commune.
	22-41	INEXISTANTE
25-fév	22-42	Convention de formation passée avec CIPAC Formation production, acquisition et prêt en art contemporain : les fondamentaux du contrat, les contrats fondamentaux" pour un agent du service culturel, les 10 et 11 mars 2022 situé au 32, rue Yves Toudic 75010 Paris – pour un montant de 620 € TTC.
25-fév	22-43	Convention cadre d'objectif et de moyen pour l'organisation d'un séjour scolaire dans le cadre d'un projet pédagogique du 07 mars au 11 mars 2022 entre la coopérative de l'école élémentaire du centre, les enseignants Mme Rozier, M. Cornu et la commune d'Orsay relatif à l'organisation de la classe de découverte centre « Elie Momboisse » à Portbail-sur-mer (50). Le montant de la subvention exceptionnelle s'élève à 21 619 € TTC versé en trois fois : 38 % au moment de l'étude et de la validation des dossiers de demandes de subvention, 52 % avant le départ, 10 % après le retour.

25-fév	22-44	Convention cadre d'objectif et de moyen pour l'organisation des séjours scolaires dans le cadre d'un projet pédagogique du 30 mai au 03 juin 2022 entre la coopérative de l'école élémentaire du guichet, les enseignants Mmes Araïb, Barot, Clerjon, Gautreau, Jengie et la commune d'Orsay relatif à l'organisation de la classe de découverte centre « Senequet » à Blainville-sur-Mer. Le montant de la subvention exceptionnelle s'élève à 58 050 € TTC versé en trois fois : 50 % au moment de l'étude et de la validation des dossiers de demandes de subvention, 40 % avant le départ, 10 % après le retour.
--------	-------	--

2022-12 – AFFAIRES GENERALES - COMMUNICATION DE L'ETAT DES INDEMNITES DE TOUTE NATURE DES ELUS SIEGEANT AU CONSEIL MUNICIPAL POUR L'ANNEE 2021

Le Conseil municipal,

- **Prend acte** de la communication de l'état des indemnités référencées à l'article L 2123-24-1-1 du CGCT, touchées par les élus siégeant au Conseil Municipal.

2022-13 – INTERCOMMUNALITE - RAPPORT DE LA COMMISSION LOCALE D'EVALUATIONS DES TRANSFERTS DE CHARGES – 9 FEVRIER 2022

Le Conseil municipal,

- **Approuve** le rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges (CLETC) de la Communauté d'agglomération Paris-Saclay (CPS) du 9 février 2022.

2022-14 – FINANCES - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE D'AIDE D'URGENCE POUR L'UKRAINE

Le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **Approuve** le versement d'une subvention exceptionnelle de 2 000 € aux Pompiers Humanitaires Français (PHP)
- **Autorise** Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches dans ce cadre et à signer tous documents s'y rapportant
- **Précise** que les crédits seront inscrits au budget communal.

2022-15 – FINANCES - AVENANT N°2 A LA CONVENTION CADRE DU PROGRAMME D'ACTIONS DE PREVENTION DES INONDATIONS (PAPI) DU BASSIN VERSANT ORGE-YVETTE

Le Conseil municipal, à l'unanimité

- **Approuve** l'avenant n°2 à la convention cadre relative au Programme d'Actions de Prévention des Inondations sur le bassin Orge-Yvette pour les années 2019 à 2022, annexé à la présente délibération,
- **Autorise** le Président du SIAHVY à déposer le dossier d'avenant aux services instructeurs de l'État,

- **Autorise** Monsieur le Maire ou son représentant à signer cet avenant n°2 à la convention cadre relative au Programme d'Actions de Prévention des Inondations sur le bassin Orge-Yvette pour les années 2019 à 2022,
- **Autorise** Monsieur le Maire ou son représentant à solliciter les subventions correspondant à cette action inscrite à ce programme et à signer tous les documents afférents à ces demandes de subvention,
- **Dit** que les crédits relatifs à cette action seront inscrits et imputés sur le budget communal 2022 correspondant.

2022-16 – FINANCES - ADHESION A UN GROUPEMENT DE COMMANDE AVEC LA VILLE DE PALAISEAU POUR LA REALISATION D'ETUDES ET DE DIAGNOSTICS DE VULNERABILITE DE DIVERS BATIMENTS RELATIF AUX INONDATIONS SUR LE BASSIN VERSANT ORGE-YVETTE/LES BERGES DE L'YVETTE

Le Conseil municipal, à l'unanimité

- **Approuve** la constitution d'un groupement de commandes pour des études de vulnérabilité et diagnostics de vulnérabilité de divers bâtiments relativement à des inondations sur les berges de l'Yvette, constitué par les Villes d'Orsay et de Palaiseau.
- **Accepte** les termes de la convention constitutive du groupement de commandes annexée à la présente délibération, et autorise le Maire à la signer.
- **Décide** d'adhérer au groupement de commandes qui sera constitué en exécution de la précédente convention.
- **Approuve** la désignation de la Ville de Palaiseau en tant que coordonnateur de groupement et autorise le Maire de la Ville de Palaiseau, en sa qualité de représentant du coordonnateur du groupement, à signer l'accord-cadre ainsi que tous les documents y afférents.
- **Précise** que la commission d'appel d'offres du groupement compétente est celle du coordonnateur le cas échéant, soit celle de la Ville de Palaiseau.
- **Dit** que les crédits relatifs à l'exécution du marché public sont inscrits au budget 2022 de la commune.

2022-17 – FINANCES - RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2022

Le Conseil municipal, par 30 voix pour, 3 abstentions (Mme Caroline Danhiez-Caillet, M. Raymond Raphael et M. Eric Lucas)

- **Prend acte** du débat d'orientations budgétaires qui s'est tenu en séance du conseil municipal,
- **Approuve** le rapport d'orientations budgétaires pour l'année 2022 tel qu'il est présenté ci-après.

2022-18 - FAMILLES, PARCOURS EDUCATIF ET CITOYEN - PARTICIPATION COMMUNALE POUR LE MINI-SEJOUR DE PRINTEMPS 2022

Le Conseil municipal, par 32 voix pour, 1 contre (M. Patrick Villette)

- **Approuve** le tarif applicable à ce mini-séjour suivant :

MINI-SEJOUR DE PRINTEMPS

Lieu	Dates	Tranche d'âge	Prestations	Prix Réel * par enfant
Le Crotoy	25 au 28 avril 2022	11 / 17 ans	<ul style="list-style-type: none"> ➤ TRANSPORT ALLER-RETOUR AVEC LE MINIBUS DE LA COMMUNE ➤ ENCADREMENT ➤ HEBERGEMENT ➤ RESTAURATION ➤ ACTIVITES CULTURELLES ET SPORTIVES 	287,14 €/pers

***Prix réel : activités, hébergement et pension complète (ne prends pas en compte le coût de l'encadrement par les agents municipaux et le coût du transport avec le minibus de la ville).**

- ✓ Pour le mini-séjour au Crotoy :

Tarif minimum de 57,43 € pour un quotient minimum de 200 €

Tarif maximum de 229,71 € pour un quotient maximum de 2 300 €

Pour les non-Orcéens : le tarif maximum est fixé à 287,14 €.

- **Précise** que les recettes et dépenses correspondantes seront affectées au budget de la commune.

2022-19 - FAMILLES, PARCOURS EDUCATIF ET CITOYEN - LABELLISATION DU POINT INFORMATION JEUNESSE

Le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **Approuve** la demande de labellisation du Point Information Jeunesse avec le Centre d'Information et de Documentation Jeunesse (CIDJ) et l'Etat et autorise Monsieur le Maire à la signer ainsi que tous les documents y afférant
- **Précise** que cette labellisation est applicable pour une durée de trois ans à compter du 21 avril 2022.

2022-20 - AMENAGEMENT DURABLE ET URBANISME - AUTORISATION DONNEE AU MAIRE POUR SIGNER LA CONVENTION DE PROJET URBAIN PARTENARIAL (PUP) POUR LE PROJET DE "L'ÎLOT DE LA POSTE" – CENTRE-VILLE"

Le Conseil municipal, par 28 voix pour, 5 abstentions (M. Christophe Le Forestier, M. Patrick Simon, M. Louis Leroy, Mme Caroline Danhiez-Caillet et M. Raymond Raphael)

- **Approuve** les termes de la convention à conclure avec la CPS et l'opérateur « SCCV Orsay Cœur de Village » relative à projet urbain partenarial pour la réalisation de l'îlot de la Poste à Orsay, ci-annexée.
- **Autorise** le Maire à signer la convention et ses avenants éventuels, ainsi que tout document se rapportant à ce dossier.
- **Précise** que la durée d'exonération de la part communale de la taxe d'Aménagement est fixée à 10 ans.
- **Dit** que les crédits nécessaires seront inscrits au budget principal des années concernées, fonction, chapitre et article nécessaires.

2022-21 - AMENAGEMENT DURABLE ET URBANISME - DISPOSITIF D'AIDE A LA RELANCE DE LA CONSTRUCTION DURABLE (ARCD) 2021-2022

Le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **Approuve** le contrat type de relance du logement, précisant l'ensemble des modalités de contractualisation, dans le cadre du dispositif d'Aide à la Relance de la Construction Durable 2021-2022, avec l'Etat et la communauté d'agglomération de Paris-Saclay.
- **Autorise** le Maire à signer le contrat et tous les documents afférents.
- **Donne** mandat au Président de la communauté d'agglomération Paris-Saclay d'adapter le tableau annexe suite aux ajustements éventuels portés par les communes avant le délai de contractualisation le 31 mars 2022.

La séance est levée à 23 heures 00 minutes.

Orsay, le 12 1 MARS 2022

David ROS

Maire d'Orsay
Conseiller départemental de l'Essonne



Certifié exécutoire, compte tenu
de la publication le 12 1 MARS 2022